

DECISION 3(IX)

PROMOTION D'UN AMENAGEMENT FORESTIER DURABLE:

ETUDE DE CAS AU SARAWAK (MALAISIE)

Le Conseil international des bois tropicaux (CIBT),

Rappelant sa Résolution 1(VI) et sa Décision 3(VIII),

Considérant l'engagement des membres à une mise en valeur durable des forêts dans le cadre de l'Accord international de 1983 sur les bois tropicaux (AIBT), l'objectif pour l'an 2000 de réaliser un aménagement durable des forêts tropicales, et les principes contenus dans les directives de l'OIBT pour l'aménagement rationnel des forêts tropicales naturelles,

1. Renouvelle son engagement à promouvoir l'aménagement durable des forêts tropicales et leur production soutenue, et la stabilité à long terme du commerce des bois tropicaux;
2. Reconnait que les pays producteurs ayant d'importantes ressources forestières, pour réaliser leur mise en valeur durable, devront utiliser ces ressources et convertir une partie de leurs terres boisées à l'agriculture et autres utilisations;
3. Reconnait que si l'exploitation sélective des bois des forêts naturelles est menée de manière rationnelle, elle n'entraînera pas le déboisement ou la destruction du couvert forestier;
4. Respecte la souveraineté de tous les pays membres de l'OIBT;
5. Note les principales conclusions du rapport de la Mission OIBT telles que présentées dans le document ITTC(VIII)/7, entre autres:
 - (a) qu'une exploitation durable des forêts du Sarawak est possible, et qu'elle est en partie réalisée;
 - (b) que, si l'aménagement forestier au Sarawak est sans aucun doute d'une meilleure qualité que dans la plupart des pays producteurs de bois tropicaux et que dans certains pays développés, le rythme actuel des coupes est trop élevé pour permettre une exploitation soutenue;

- (c) que pour maintenir les avantages socio-économiques et autres tirés des forêts du Sarawak, le rapport estime qu'il sera nécessaire:
- i) d'accroître les effectifs et améliorer la formation du personnel du Département des forêts et du secteur de l'industrie du bois,
 - ii) de réduire le rythme actuel des coupes,
 - iii) d'améliorer l'aménagement des bassins versants,
 - iv) d'accroître la superficie d'aires de conservation de la biodiversité,
 - v) d'améliorer les méthodes d'exploitation forestière,
 - vi) d'appuyer la recherche en matière d'aménagement forestier;

6. Apprécie pleinement l'engagement de la Malaisie à la conservation et l'aménagement durable de ses forêts, et accueille avec satisfaction les plans d'action et propositions visant à aménager ainsi les ressources forestières du Sarawak, et comportant notamment:

- (a) une réduction des coupes annuelles pour parvenir au rendement soutenu,
- (b) un engagement permanent du Gouvernement de l'Etat du Sarawak de prendre sérieusement en considération les intérêts de toutes les communautés dans la planification et l'exécution des programmes de mise en valeur, et d'accroître la participation locale dans les activités forestières,
- (c) la constitution en réserves de deux zones de forêts naturelles pour la communauté Penang,
- (d) l'extension d'environ 1,5 million d'hectares du Domaine forestier permanent, et l'accélération du processus de classement,
- (e) l'accroissement d'environ 1,75 million d'hectares de la surface des Aires de protection totale, en vue de conserver efficacement la biodiversité,
- (f) des plans pour l'amélioration de l'aménagement des bassins versants,
- (g) le renforcement du Département des forêts du Sarawak,
- (h) la soumission à l'OIBT de projets d'assistance en vue de renforcer la conservation et l'aménagement rationnel des forêts, y compris la création d'une zone d'aménagement forestier modèle;

7. Décide:

- (a) d'approuver les conclusions du Rapport Sarawak,
 - (b) d'appuyer le Gouvernement Malaisien et l'Etat du Sarawak dans leurs efforts en vue de poursuivre l'élaboration et la mise en oeuvre d'une planification intégrée basée sur un aménagement forestier durable, la conservation des ressources naturelles, et le développement socio-économique, et comprenant entre autres l'aménagement d'un Domaine forestier permanent constitué de forêts de production et de forêts de protection, un réseau d'Aires de protection totale pour la conservation de la biodiversité, et un développement des plantations forestières sur les terrains déboisés et dégradés,
 - (c) d'appuyer le Gouvernement malaisien dans la poursuite de l'élaboration de politiques forestières nationales et de directives pour l'aménagement forestier rationnel,
 - (d) de faire appel à la coopération internationale en vue d'appuyer pleinement et aider le Gouvernement malaisien et l'Etat du Sarawak dans leur engagement à mettre en pratique les recommandations du Rapport Sarawak,
 - (e) de demander instamment à tous les pays membres, et organisations internationales et non gouvernementales concernées, d'apporter toute la coopération et tout le soutien possibles au Gouvernement malaisien et à l'Etat du Sarawak dans leurs efforts pour réaliser la conservation et l'aménagement durable de leurs ressources forestières.
-